

Lancement du concours Wallonie en Fleurs 2024 Un label qui apporte du poids.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 20/02/2024

L'asbl [Adalia 2.0](#) lance la 8^{ème} édition du concours *Wallonie en Fleurs*. Initiée par la Wallonie, cette labellisation récompense les villes et communes wallonnes qui adoptent sur leur territoire une démarche de fleurissement et de végétalisation durable et favorable à la biodiversité. Les administrations candidates ont jusqu'au 22 avril 2024 pour s'inscrire.



Depuis 2017, « *Wallonie en Fleurs* » valorise ceux et celles qui mettent leur savoir-faire au service de l'amélioration du cadre de vie. Le label s'inscrit dans une approche qui permet aux participants de développer l'économie locale, de favoriser la cohésion sociale et d'agir en faveur de la protection de l'environnement. Il vise à encourager les communes qui s'engagent dans une gestion davantage pérenne et écologique de leurs espaces verts et valorise les efforts en cours sur le territoire.

Au-delà des installations de végétalisation et des évolutions dans les pratiques de gestion des espaces verts, le label apporte un poids certain pour les communes qui s'engagent, tant vis-à-vis du pouvoir politique que du grand public. La mise en lumière des démarches proactives pour une adaptation aux problématiques liées aux changements climatiques participe assurément à la modification des mentalités.

Soutenir et valoriser les efforts réalisés en faveur d'une Wallonie plus durable.

Actuellement, **68 communes** wallonnes sont labellisées et ont reçu **1, 2 ou 3 fleurs**. Cette labellisation est visible aux quatre coins de la Wallonie sur des panneaux signalétiques placés à l'entrée des villes et villages lauréats. Pour rappel, le niveau de labellisation est attribué aux candidats selon une série de critères qui vont de l'esthétique des aménagements à la stratégie de gestion globale, en passant par les actions en faveur de la nature et la participation citoyenne.

Les participants au concours reçoivent également un chèque-cadeau à faire valoir chez un des 23 [Artisans du Végétal](#) membres du réseau « Horticulteurs et Pépiniéristes de Wallonie ». Un partenariat qui met en avant les bénéfices de la production locale : offrir des conditions de production transparentes, réduire les coûts de transports et leurs impacts et faire vivre nos producteurs, les mieux à même de conseiller pour choisir des plantes adaptées aux conditions locales.



Être soutenu et accompagné

Afin de s'assurer la bonne mise en pratique de leurs projets de végétalisation et de fleurissement durables, **les communes sont demandeuses** de moments d'échanges leur permettant de recevoir davantage de modèles d'inspirations. En 2024, l'équipe organisatrice souhaite rebondir sur le succès rencontré lors de la journée d'échanges sur la végétalisation et le fleurissement durable organisée lors de la clôture de l'édition 2023. Elle proposera plusieurs moments pour conseiller et accompagner les communes dans leurs projets : des tables-rondes lors de sa *Journée intercommunale sur les pollinisateurs* le 9 avril à Bouge, un focus "cimetière" lors d'une de nos *Matinées d'échanges à Mons* le 9 avril et à Andenne le 12 juin, des coachings au "bureau-conseil" d'Adalia 2.0 à *Hortifolies* (Gembloux, les 13, 14 et 15 septembre), etc. Ces suivis personnalisés s'adressent à tous, candidats ou futurs candidats.



Encourager les initiatives citoyennes.

Comme chaque année, un des enjeux du label est **l'amélioration de la qualité de vie** d'une entité et, le travail sur son **attractivité**, tant pour ses habitants que pour les visiteurs et touristes. Les candidats sont également amenés à **encourager les initiatives citoyennes** sur leur territoire (potagers collectifs, espaces didactiques et pédagogiques, permis de végétaliser...). Car mettre en place une dynamique d'échanges et favoriser un maillage écologique global font partie intégrante des objectifs du label.

Concrètement

Pour les communes qui souhaitent participer cette année pour la première fois ou pour celles qui doivent renouveler leur labélisation, elles ont jusqu'au **22 avril 2024** pour envoyer leur dossier de candidature. Les candidats sélectionnés recevront ensuite la visite d'un jury qualifié composé de représentants des secteurs horticole, touristique et des espaces verts. Ces visites de terrain se tiendront en été et permettront aux candidats de recevoir conseils, suggestions et échanges prodigués sur place par des experts.

Une fois inscrites, les communes reçoivent également un kit de communication fourni par l'asbl Adalia 2.0, leur permettant de valoriser leurs démarches.

Les modalités de participation et le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site Wallonie en Fleurs > Participer (<https://www.wallonieenfleurs.be/participer/inscription/>)

Un webinaire pour répondre aux questions

Un webinaire d'information est organisé pour les communes le mardi 19 mars à midi afin de présenter le fonctionnement du label, la procédure d'inscription, les outils mis à votre disposition mais également répondre aux questions. Durée : 45 minutes

Un lien zoom sera envoyé après inscription via le lien suivant : <https://forms.office.com/e/mvtENLPZf5>

Contact Presse :

Eve Libois
eve@adalia.be · 0486 59 87 10

Chargées de projet :

Perrine Lombaerts
perrine@adalia.be · 0491 22 84 81

Maité Loute
maite@adalia.be · 0491 93 92 99

Suivez-nous :

www.wallonieenfleurs.be
www.adalia.be
www.facebook.com/adalia.asbl
www.facebook.com/WallonieEnFleurs
www.instagram.com/adalia_asbl/ / <http://tinyurl.com/Lkdadalia>

Le concours « Wallonie en Fleurs » est organisé par Adalia 2.0, avec le soutien de la Wallonie et en partenariat avec la DGO3, la Fédération Wallonne Horticole (FWH) et le Collège des Producteurs.